

**PLPA, PCEA ET CPE :
DES PROMOTIONS 2022 A LA HORS CLASSE
PRONONCEES D'ICI FIN SEPTEMBRE MAIS AUCUN
ENGAGEMENT POUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Suite à notre intervention auprès de l'administration, le ministère nous a fait savoir que les résultats pour la promotion à la hors classe des PLPA, PCEA et CPE pour l'année 2022 seront publiés avant la fin de ce mois, avec effet rétroactif au 1er septembre 2022.

De même, l'administration nous a signifié que les avancements d'échelon sont à jour au 31 août 2022 et qu'une nouvelle campagne aura lieu à l'issue des tableaux d'avancement de grade 2022.

Cependant, pour la classe exceptionnelle, à ce jour, l'administration est incapable de nous donner une date de publication des promotions. En effet, elle nous a précisé qu'une note de service sera diffusée lorsque le décret modificatif aura été publié. Le calendrier initialement prévu sera adapté en conséquence. Les tableaux d'avancement pour l'année 2022 seront donc préparés lorsque la réforme des conditions d'accès à la classe exceptionnelle entrera en vigueur.

FO EA dénonce un manque d'anticipation dans la réécriture des textes. Il y a plus d'1 an que l'Éducation Nationale a revu ses textes réglementaires ! Cela risque de pénaliser les agents promouvables à la classe exceptionnelle souhaitant partir bientôt à la retraite. Ceux-ci n'ont aucune visibilité sur leur promotion à la classe exceptionnelle ni sur la date retenue.



Vos représentants FO EA

Etienne Lemaire : etienne.lemaire@educagri.fr

Rachel Sekula : rachel.sekula@educagri.fr